

---

# Vue d'ensemble

---



## Avertissement

Les résultats et analyses présentés dans la vue d'ensemble, dans les fiches sectorielles et dans la plupart des fiches thématiques sont, sauf mention contraire, définis sur la base d'unités légales et d'entreprises profilées **sur le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers.**

Comme les autres instituts statistiques européens, dans une optique de meilleure analyse économique du système productif, l'Insee met en place la définition économique de l'entreprise. Dans cette optique, les unités légales faisant partie d'un groupe sont rassemblées, puis le « profilage » consiste à identifier, parmi les groupes, la ou les entreprise(s) pertinente(s) pour l'analyse économique au sens du décret de 2008 en application de la loi de Modernisation de l'économie (LME) et à reconstituer leurs comptes consolidés. Ces entreprises sont conformes à la définition légale donnée par la LME : « la plus petite combinaison d'unités légales constituant une unité organisationnelle de production et jouissant d'une certaine autonomie de décision » et à la définition européenne de l'entreprise précisée dans le règlement 696/93.

Une unité légale est une entité juridique de droit public ou privé. Cette entité juridique peut être :

- une personne morale, type société, dont l'existence est reconnue par la loi indépendamment des personnes ou des institutions qui la possèdent ou qui en sont membres ;
- une personne physique, qui, en tant qu'indépendant, peut exercer une activité économique.

Elle est obligatoirement déclarée aux administrations compétentes (greffes des tribunaux, Sécurité sociale, DGI,...) pour exister. La catégorie juridique d'une telle unité dépend du choix des propriétaires ou de ses créateurs pour des raisons organisationnelles, juridiques ou fiscales. L'unité légale est l'unité principale enregistrée dans Sirene.

**Sauf mention explicite, le terme d'entreprise désigne dès lors dans cet ouvrage des unités légales et des entreprises profilées.**

Le champ des secteurs principalement marchands hors agriculture et hors secteurs financiers correspond dans la nomenclature d'activités françaises (NAF rév. 2) aux activités suivantes :

- industrie manufacturière, industrie extractives et autres (BE),
- construction (F),
- commerce de gros et de détail, transports, hébergement et restauration (GI),
- information et communication (J),
- activités immobilières (L),
- activités spécialisées, scientifiques et techniques et activités de services administratifs et de soutien (MN),
- arts, spectacles et activités récréatives (R),
- autres activités de services (S) à l'exclusion des activités des organisations associatives.

Dans cette publication, les résultats de 2012 et les évolutions entre 2012 et 2013 sont présentés sur la base du champ de 2013.

## Signes conventionnels utilisés

...	Résultat non disponible
///	Absence de résultat due à la nature des choses
e	Estimation
p	Résultat provisoire
r	Résultat révisé par rapport à l'édition précédente
n.s.	Résultat non significatif
€	Euro
K	Millier
M	Million
Md	Milliard
Réf.	Référence

## 24 000 entreprises concentrent les deux tiers de la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands

Hervé Bacheré\*

En 2013, la valeur ajoutée des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers s'élève à 986 milliards d'euros, soit 52 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. Les deux tiers de la valeur ajoutée sont concentrés sur 1 % des entreprises. Le taux de marge moyen est stable, les salaires augmentent de 2,5 % et les charges sociales seulement de 0,5 % sous l'effet de la mise en place du CICE.

Comme l'an passé, une entreprise sur deux a investi. Si c'est le cas pour presque toutes les plus grosses structures, seules trois unités sans salarié sur dix l'ont fait. Les montants investis par les petites entreprises sont faibles, en lien avec le niveau de leur activité. Pour la moitié des entreprises sans salarié ayant investi, le montant est inférieur à 2 700 euros. Pour la moitié de celles de 250 salariés ou plus, il est supérieur à 2 millions d'euros. Au total, l'investissement est concentré sur un nombre restreint d'entreprises : 1 %, à l'origine de 85 % du total.

Le chiffre d'affaires à l'exportation atteint 593 milliards d'euros, et seulement une entreprise sur 10 a exporté en 2013. L'essentiel des exportations est réalisé par un nombre encore plus réduit d'entreprises : 1 % des entreprises concentrent 97 % des exportations. La moitié sont sous le contrôle d'une firme multinationale.

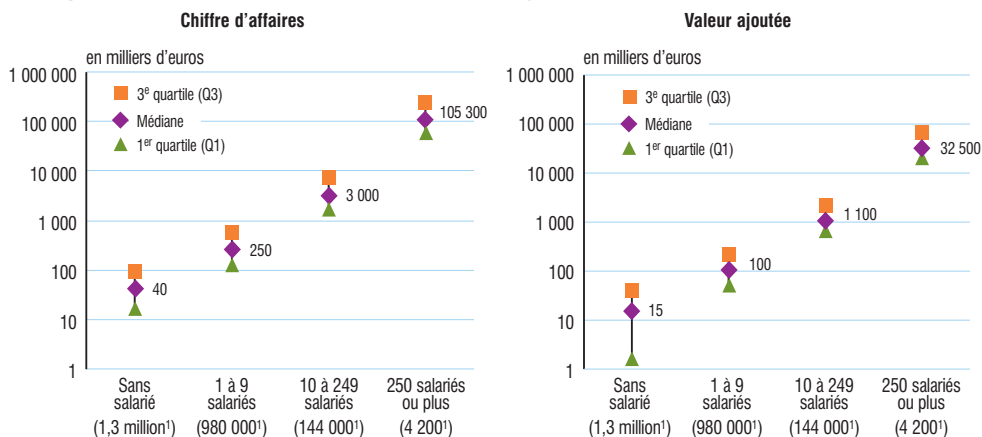
En 2013, les secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers comptent 3,4 millions d'entreprises pour un chiffre d'affaires hors taxes global de 3 700 milliards d'euros et une valeur ajoutée de 986 milliards d'euros, soit 52 % de la valeur ajoutée de l'ensemble de l'économie française. Sur ce champ, les 4 200 entreprises de 250 salariés ou plus représentent 45 % du chiffre d'affaires, 44 % de la valeur ajoutée, 46 % des investissements et 63 % des exportations. À l'opposé, les 3,3 millions d'entreprises de moins de 10 salariés comptent pour un cinquième du chiffre d'affaires et un quart de la valeur ajoutée. Ces petites entreprises comprennent notamment 1 million de micro-entrepreneurs et micro-entreprises<sup>1</sup> au sens fiscal qui ont un poids économique très faible : ils représentent 1,4 % du chiffre d'affaires des moins de 10 salariés. Les micro-entrepreneurs et les micro-entreprises au sens fiscal bénéficient de formalités comptables et fiscales simples (pas de bilan, ni de compte de résultat ni de liasse fiscale), les données statistiques disponibles sont donc moins détaillées que pour les autres entreprises, c'est pourquoi cette population n'est pas incluse dans les analyses par la suite.

En 2013, la moitié des 4 200 entreprises de 250 salariés ou plus ont un chiffre d'affaires supérieur à 105 millions d'euros. Cette valeur médiane est près de 40 fois supérieure à celle des entreprises de 10 à 249 salariés, 420 fois supérieure à celle des 1 à 9 salariés et 2 600 fois supérieure à celles n'ayant pas de salarié (*figure 1*). Cependant, en termes de disparités, les écarts de chiffre d'affaires mesurés par le rapport interquartile (3<sup>e</sup> quartile/1<sup>er</sup> quartile) sont du même ordre parmi les entreprises sans salarié et employeuses : ils se situent à 5 pour les sans salarié et à 4 pour les autres entreprises.

\* Hervé Bacheré, Insee.

1. Entreprises ayant choisi les régimes fiscaux micro BIC (bénéfices industriels et commerciaux) ou micro BNC (bénéfices non commerciaux).

## 1. Dispersion du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée en 2013



1. Nombre d'entreprises.

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.

Lecture : en 2013, 50 % des entreprises sans salarié ont un chiffre d'affaires inférieur à 40 000 euros (médiane), 25 % un chiffre d'affaires inférieur à 17 000 euros (1<sup>er</sup> quartile) et 25 % un chiffre d'affaires supérieur à 89 000 euros (3<sup>e</sup> quartile).

Note : échelle logarithmique.

Source : Insee, Esane (Fare).

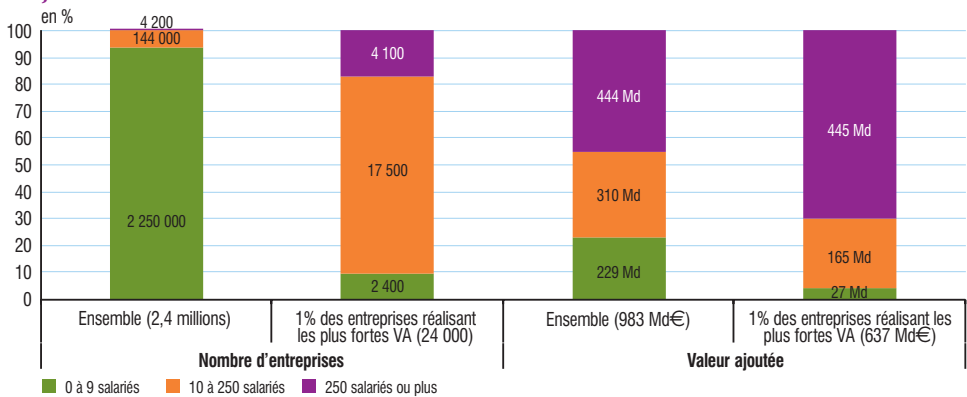
### Valeur ajoutée médiane : 15 000 euros pour les entreprises sans salarié, 32 millions pour les 250 salariés ou plus

Pour la valeur ajoutée, les différences sur les montants médians en fonction de la taille des entreprises sont d'ampleur assez similaire. Par contre, elles sont nettement plus marquées sur le rapport interquartile : celui-ci est de 3 pour les grandes entreprises, 4 pour les 1 à 9 salariés et 25 pour les entreprises sans salarié. Cette plus grande dispersion s'explique par une forte hétérogénéité sur les plus petites entreprises : on y retrouve des artisans, des professions libérales, mais aussi des holdings, des SCI, des filiales de multinationales, etc. Un quart de ces entreprises sans salarié ne dégagent quasiment pas de valeur ajoutée. Avec une valeur ajoutée médiane à 15 000 euros, ce sont ainsi plus de 600 000 unités qui ne financent pas l'équivalent d'un Smic (coût annuel à temps plein charges patronales comprises : près de 20 000 euros). En comparaison, la moitié des entreprises de 250 salariés ou plus dégagent une valeur ajoutée supérieure à 32 millions d'euros.

### 1 % des entreprises concentrent deux tiers de la valeur ajoutée

La valeur ajoutée des entreprises principalement marchandes non agricoles et non financières est concentrée sur un nombre restreint d'entreprises du fait des faibles valeurs ajoutées réalisées par les 2,3 millions d'entreprises de moins de 10 salariés. Ainsi, en 2013, 1 % des entreprises ayant les plus fortes valeurs ajoutées rassemblent 65 % de valeur ajoutée, 55 % de l'emploi et 68 % de l'investissement (figure 2). On y retrouve la quasi-totalité des entreprises de 250 salariés ou plus qui cumulent 445 milliards d'euros de valeur ajoutée, mais aussi 17 500 entreprises de 10 à 249 salariés (165 milliards) et enfin 2 400 entreprises de moins de 10 salariés (27 milliards, dont 21 milliards pour celles faisant partie d'un groupe).

## 2. Répartition de l'ensemble des entreprises et des 1 % réalisant les plus fortes valeurs ajoutées en 2013



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : parmi les 1 % des entreprises réalisant les plus fortes valeurs ajoutées, on comptabilise 2 400 entreprises de 0 à 9 salariés qui cumulent 27 milliards de valeur ajoutée.

Source : Insee, *Esane (Fare)*.

## La valeur ajoutée augmente pour plus de la moitié des entreprises actives entre 2012 et 2013

En 2013, en valeur, le chiffre d'affaires des secteurs principalement marchands non agricoles et non financiers est quasi stable par rapport à 2012 et la valeur ajoutée augmente de 0,6 % mais seulement du fait d'un effet prix : l'indice des prix de la valeur ajoutée croît de + 0,7 %. La valeur ajoutée des 2,2 millions d'entreprises actives à la fois en 2012 et en 2013 évolue plus favorablement : + 1,5 %. Par ailleurs, entre 2012 et 2013, 243 000 entreprises ont cessé leur activité ou se sont restructurées, impliquant une baisse de 18 milliards d'euros de valeur ajoutée, tandis que 239 000 entreprises créées en 2013 réalisent une valeur ajoutée de 9 milliards, soit au total une baisse de 9 milliards. Presque toutes les tranches de taille des entreprises sont concernées par cette baisse. Cependant, rapporté à la valeur ajoutée totale, l'effet pèse beaucoup plus pour les entreprises sans salarié que pour les plus grandes entreprises. Les 1 à 9 salariés sont les seules entreprises pour lesquelles les effets sur la valeur ajoutée entre créations et suppressions d'entreprises se neutralisent.

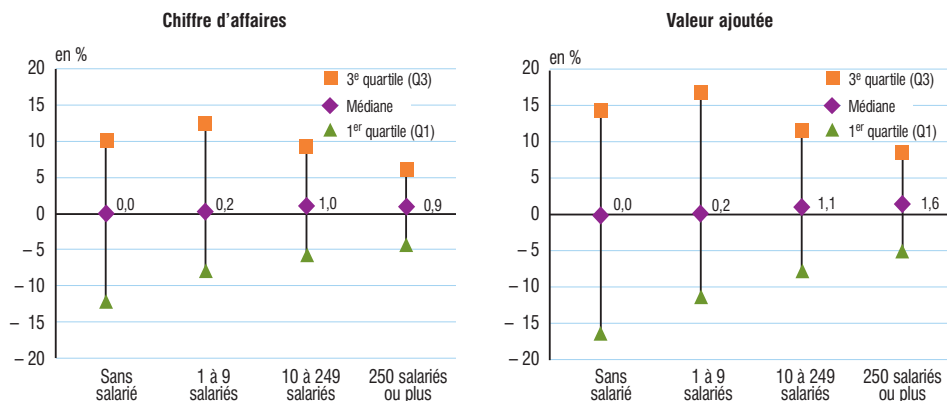
Entre 2012 et 2013, les plus grandes entreprises réalisent plus de croissance : la moitié de celles de 250 salariés ou plus augmentent leur valeur ajoutée de plus de 1,6 % (figure 3). L'évolution médiane est positive dans tous les secteurs pour les entreprises de 250 salariés ou plus et de 10 à 249 salariés, à l'exception de l'hébergement et restauration (- 0,4 %).

Pour la moitié des entreprises sans salarié, la valeur ajoutée stagne ou diminue, particulièrement pour celles du commerce (valeur médiane de - 2,3 %), de l'industrie (- 1,5 %), des services aux particuliers (- 1,3 %) et de l'hébergement et de la restauration (- 0,7 %). La valeur médiane est aussi négative pour les entreprises de 1 à 9 salariés de ces secteurs (entre - 0,2 % et - 0,7 %).

## Le CICE : un effet positif sur le taux de marge

Le taux de marge rend compte de la part de la valeur ajoutée qui reste à disposition des entreprises, notamment pour rémunérer et renouveler le capital, une fois déduites les rémunérations salariales (y compris charges sociales), mais aussi pour rémunérer les non-salariés, tout particulièrement lorsqu'il s'agit d'entreprises individuelles.

### 3. Évolution en dispersion du chiffre d'affaires et de la valeur ajoutée entre 2012 et 2013



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
 Lecture : en 2013, 50 % des entreprises de 10 à 249 salariés ont une évolution de leur valeur ajoutée de 1,1 % entre 2012 et 2013.  
 Note : entreprises, avec un chiffre d'affaires ou une valeur ajoutée positifs, présentes sur les deux années selon leur taille en 2013.  
 Source : Insee, *Ésane (Fare)*.

Entre 2012 et 2013, le taux de marge moyen est stable pour l'ensemble des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers, alors qu'il était en recul entre 2011 et 2012 (-1,2 point) (*figure 4*). En 2013, sur les seules entreprises employeuses, les salaires augmentent de 2,5 % alors que les charges sociales n'augmentent que de 0,5 %. La mise en place du crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi (CICE) a permis aux entreprises d'intégrer les exonérations de charges dans leur comptabilité dès 2013 (*encadré*). Ces exonérations devraient se répercuter sur le taux de marge, mais l'impact précis est complexe à évaluer. En effet, les entreprises comptabilisent ce dispositif dans les déclarations fiscales soit au niveau des charges, soit au niveau de l'impôt sur les sociétés ou ailleurs, sans que l'on puisse identifier de façon certaine leur choix. À titre indicatif, une baisse de 4 milliards des charges aurait un impact positif de 0,5 point sur le taux de marge. Selon la DGFIP, près de 11 % de la créance CICE concernant l'année 2013 revenait à des microentreprises, 31 % aux PME, 22,5 % aux ETI et 35,2 % aux grandes entreprises. Pour l'année 2014, la dépense de CICE portant sur l'exercice 2013 est évaluée à 9,8 Md€ pour les redevables fiscaux soumis à l'impôt sur les sociétés, soit 635 000 entreprises ou groupes fiscalement intégrés<sup>2</sup>.

#### 4. Taux de marge moyen des entreprises avec salariés

	Taux (en %)		Évolution (en point)	
	2013	2012/2011	2012/2011	2013/2012
Industrie	25,5	-1,1	-1,1	-0,1
Construction	13,0	-2,1	-2,1	0,8
Commerce	23,2	-1,9	-1,9	0,2
Transports et entreposage	22,8	-0,2	-0,2	0,5
Hébergement et restauration	18,4	-1,9	-1,9	0,4
Information et communication	32,4	-2,4	-2,4	-1,6
Immobilier	59,2	-0,6	-0,6	0,7
Service aux entreprises	12,8	-1,7	-1,7	0,7
Services aux particuliers	22,5	-1,3	-1,3	2,2
<b>Ensemble</b>	<b>22,8</b>	<b>-1,5</b>	<b>-1,5</b>	<b>0,1</b>

Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
 Source : Insee, *Ésane (Fare)*.

2. Source : DGFIP, à partir des données de comptabilité nationale.

### L'impact comptable du CICE

À compter du 1<sup>er</sup> janvier 2013, les salaires versés par les entreprises ouvrent droit à un crédit d'impôt pour la compétitivité et l'emploi, le CICE. L'assiette du CICE est constituée des rémunérations brutes soumises aux cotisations sociales versées au cours d'une année civile dans la limite de 2,5 fois le salaire minimum légal (Smic). Le taux du crédit d'impôt est de 4 % pour les rémunérations versées au titre de 2013 (première année d'application), et de 6 % pour celles versées au titre des années suivantes. Le CICE s'impute sur les sommes dues par les entreprises au titre de l'impôt sur les sociétés (IS) ou de l'impôt sur le revenu des personnes physiques (IRPP) pour les entreprises qui ne sont pas assujetties à l'IS. De manière générale, le CICE dû au titre d'une année donnée s'impute sur l'impôt dû au titre de la même année. Ainsi, le CICE calculé au titre des rémunérations versées en 2013 doit être imputé sur l'impôt dû au titre de l'exercice 2013. Si le CICE ne peut pas être utilisé intégralement (parce qu'il excède le montant dû au titre de l'IS ou de l'IRPP), il peut servir au paiement de l'impôt dû au cours des trois années suivantes. La fraction non imputée au terme des trois ans est remboursée à l'entreprise. Par exception, le remboursement immédiat et intégral de la créance peut être demandé par certaines entreprises (PME, entreprises nouvelles, jeunes entreprises innovantes, entreprises en difficulté). Compte tenu de ces caractéristiques, le CICE dû au titre de l'année 2013 est enregistré dans les comptes 2013 des entreprises, mais ne commence à jouer sur leur trésorerie qu'à partir du règlement du solde d'IS dû au titre de l'exercice 2013, soit en 2014. Dans les comptes des entreprises, il peut apparaître en déduction des charges de personnel, mais aussi en déduction de l'IS.

Source : *L'économie française*, coll. « Insee Références », édition 2015, p. 26.

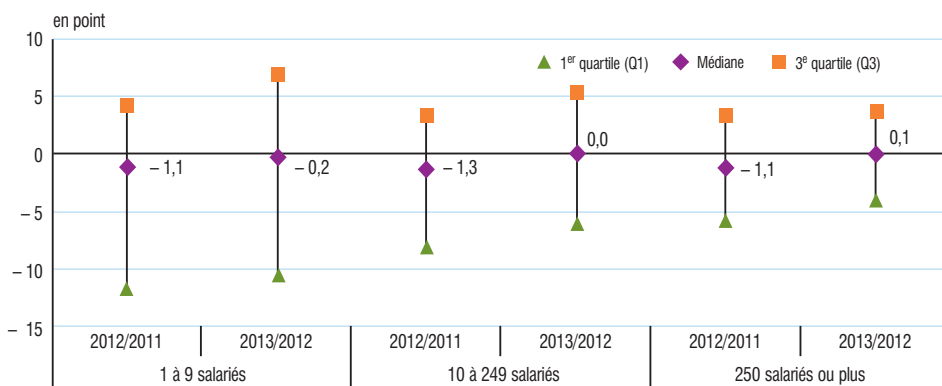
Le traitement du CICE en comptabilité nationale est très différent. Conformément aux dispositions du Système européen de comptes (SEC 2010) relatives aux crédits d'impôt, le CICE doit être enregistré en dépense en une seule fois, l'année où l'entreprise fait valoir sa créance sur l'État. En comptabilité nationale, le CICE ne vient donc en déduction ni des rémunérations salariales ni des impôts versés, mais est enregistré en subvention sur les rémunérations (D.391). En outre, le CICE dû au titre de l'année 2013 est enregistré en une fois en 2014, bien que l'impact du CICE sur les recettes budgétaires s'étale sur plusieurs années. Ce mode d'enregistrement du CICE induit donc un décalage temporel en termes d'impact sur le déficit de l'État, selon que l'on considère le solde d'exécution budgétaire ou le déficit en comptabilité nationale notifié à la Commission européenne : le CICE dû au titre de l'exercice 2013 pèse en totalité sur le déficit notifié pour l'année 2014, tandis que l'impact sur le solde d'exécution budgétaire est étalé sur plusieurs années à partir de 2014. En comptabilité nationale, le CICE accroît la dépense de subvention et pèse sur le déficit public à hauteur de 10,2 milliards d'euros en 2014 (soit 0,5 point de PIB), ce qui correspond au montant de la créance déclarée par les entreprises au fisc en 2014 au titre de l'exercice 2013. L'impact sur les recettes fiscales et le solde d'exécution budgétaire est moindre puisqu'il se limite aux montants imputés sur l'IS ou l'IRPP payé en 2014, ou bien directement remboursés en 2014 aux entreprises, soit environ 6 milliards d'euros. Le CICE étant enregistré en subvention sur les rémunérations (D.391) en comptabilité nationale, il est neutre sur la valeur ajoutée brute des entreprises et les rémunérations qu'elles versent. Il améliore en revanche leur excédent brut d'exploitation (EBE) et leur taux de marge.

En 2013, si le taux de marge moyen de l'ensemble des entreprises avec salariés est stable, il augmente dans les services aux particuliers (+ 2,2 points), la construction (+ 0,8 point), les transports et l'entreposage (+ 0,5 point) et l'hébergement et restauration (+ 0,4 point). En effet, avec des salaires en moyenne plus faibles, ces secteurs bénéficient de plus des effets du CICE. Plus de 80 % de leur masse salariale est éligible à ce nouveau dispositif. Cette proportion est nettement inférieure pour l'industrie (59 %) et pour l'information et communication (39 %), secteurs pour lesquels les salaires sont supérieurs à la moyenne. Au final, le taux de marge reste stable pour l'industrie (- 0,1 point) et est en net recul pour l'information et communication (- 1,6 point).

En 2012, la baisse de 1,5 point du taux de marge des entreprises avec salariés affectait tous les secteurs et dépassait les 2 points dans la construction et dans l'information et communication.

Entre 2012 et 2013, le taux de marge augmente pour une moitié des entreprises et recule pour l'autre moitié : les niveaux médians de l'évolution des taux de marge sont proches de 0 point, quelle que soit la tranche de taille de l'entreprise (figure 5). La situation s'est ainsi améliorée par rapport à 2012 où le niveau médian était en recul de plus de 1 point, quelle que soit la classe de taille. L'effet CICE est le plus visible pour les 10 à 249 salariés avec un recul de 1,2 % de l'évolution médiane de leurs charges entre 2012 et 2013 (figure 6). En comparaison, cette évolution est quasi nulle pour les 1 à 9 salariés et les 250 salariés ou plus (respectivement + 0,1 % et - 0,2 %).

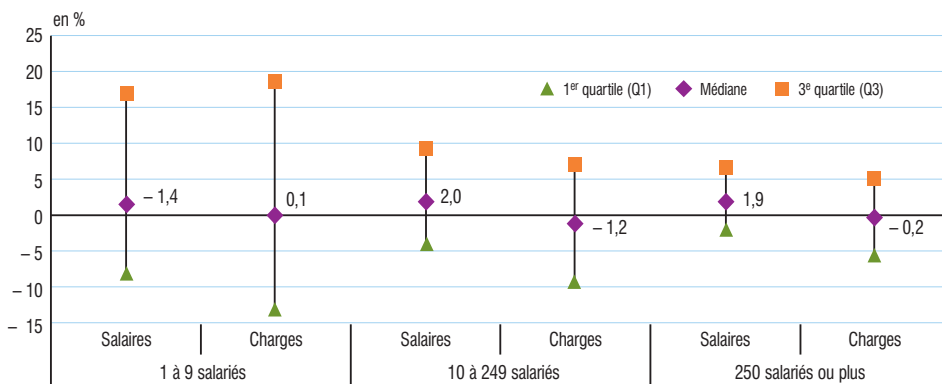
## 5. Évolution du taux de marge entre 2012 et 2011 et entre 2013 et 2012



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : le taux de marge de la moitié des entreprises de 1 à 9 salariés a baissé de plus de 1,1 point entre 2011 et 2012.

Note : entreprises présentes sur les 2 années selon leur taille en 2013 pour l'évolution 2013/2012 et selon leur taille en 2012 pour l'évolution 2012/2011. Source : Insee, Esane (Fare).

## 6. Évolution des salaires et charges entre 2012 et 2013



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal. Lecture : entre 2012 et 2013, les salaires ont augmenté de plus de 2 % dans la moitié des entreprises de 10 à 249 salariés.

Note : entreprises présentes sur les 2 années selon leur taille en 2013.

Source : Insee, Esane (Fare).



## L'investissement en recul malgré un effet positif des créations d'entreprises

Une croissance faible et un taux de marge stable n'ont pas favorisé un redressement de l'investissement. L'investissement corporel brut hors apports des entreprises des secteurs marchands non agricoles et non financiers recule à nouveau en 2013, de - 1,8 % après - 2,7 % en 2012 ; il atteint 182 milliards d'euros (figure 7).

Les baisses de l'investissement de la production et distribution d'énergie (- 4,5 milliards), de la construction (- 1,3 milliard) et des activités de location et location-bail (- 1,2 milliard) pèsent lourdement sur l'évolution globale et ne sont pas compensées par les hausses de l'investissement dans l'entreposage (+ 1,7 milliard), les services de télécommunication (+ 0,8 milliard) ou les industries alimentaires (+ 0,7 milliard).

Le recul de l'investissement est plus marqué sur les entreprises actives à la fois en 2012 et en 2013 (- 4,0 %), notamment dans les plus petites entreprises : - 15,5 % pour les entreprises sans salarié et - 6,4 % pour les 1 à 9 salariés. Les 250 salariés ou plus représentent 46 % de l'investissement des pérennes, et leurs investissements reculent de - 2,2 %, surtout en raison de la baisse dans la production et distribution d'énergie. Seules les 10 à 249 salariés accroissent leurs investissements (+ 2,8 %) ; elles pèsent pour un quart de l'investissement des pérennes.

Contrairement aux effets sur la valeur ajoutée, la création et la disparition d'entreprises entre 2012 et 2013 ont des effets positifs sur le montant de l'investissement. Les 239 000 nouvelles entreprises en 2013 ont investi pour 6,7 milliards d'euros alors que les 243 000 entreprises présentes en 2012 mais disparues en 2013 n'avaient investi que 3 milliards d'euros en 2012. Le solde est ainsi largement positif malgré un nombre de créations inférieur à celui des disparitions. Deux effets se combinent : les nouvelles sont plus nombreuses à investir et elles investissent plus. Seulement 4 entreprises sur 10 disparues avaient investi en 2012 alors que, parmi les nouvelles, 6 sur 10 investissent en 2013. En outre, le montant moyen investi par les nouvelles est 1,4 fois plus élevé que celui des entreprises disparues ayant investi en 2012.

### 7. Investissement par secteur

	2012	2013	Évolution	
	(en Md€)	(en Md€)	(en Md€)	(en %)
Industrie	57,7	52,9	- 4,8	- 8,3
<i>dont : industrie manufacturière</i>	30,5	30,7	0,3	0,9
<i>dont : industries alimentaires</i>	4,6	5,3	0,7	16,0
<i>métallurgie</i>	4,5	4,5	0,0	0,0
<i>industrie chimique</i>	3,9	4,3	0,4	10,9
<i>matériels de transport</i>	4,5	4,5	0,0	0,0
<i>production et distribution d'énergie</i>	21,4	16,9	- 4,5	- 21,1
Construction	8,9	7,6	- 1,3	- 14,7
Commerce	17,9	17,4	- 0,5	- 2,8
<i>dont : commerce de détail</i>	8,8	9,1	0,3	2,9
<i>commerce de gros</i>	7,2	6,6	- 0,6	- 7,9
Transports et entreposage	21,4	23,6	2,2	10,3
<i>dont : entreposage et services auxiliaires des transports</i>	10,8	12,5	1,7	15,9
<i>transports terrestres et transports par conduites</i>	8,5	9,1	0,7	7,7
Hébergement et restauration	6,3	6,3	0,0	0,0
Information et communication	9,2	10,0	0,8	8,4
<i>dont : services de télécommunication</i>	6,7	7,5	0,8	12,5
Immobilier	36,7	37,1	0,5	1,3
Services aux entreprises	25,0	24,8	- 0,2	- 0,9
<i>dont : activité de location et location-bail</i>	15,2	14,0	- 1,2	- 7,6
Services aux particuliers	2,4	2,5	0,1	3,7
<b>Ensemble</b>	<b>185,5</b>	<b>182,3</b>	<b>- 3,3</b>	<b>- 1,8</b>

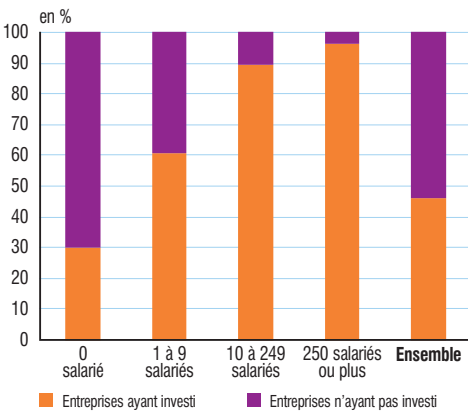
Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, É sane (Fare).

## 1 % des entreprises concentrent 85 % de l'investissement

Globalement, en 2013, une entreprise sur deux a investi (figure 8). Les plus grosses structures investissent presque toutes. Investir est plus rare parmi les 1,3 million d'unités sans salarié : 30 %, même si les nouvelles petites entreprises y sont plus dynamiques (57 % ont investi en 2013). Ce comportement n'est pas spécifique à 2013. Ainsi, de 2009 à 2012, 43 % des sociétés n'employant aucun salarié n'ont jamais investi sur la période et 21 % ne l'ont fait qu'une seule fois. À l'opposé, 78 % des sociétés de 10 salariés ou plus ont investi chaque année. Si un entrepreneur individuel peut se permettre de n'investir que rarement après son installation, notamment sur certains métiers de services, cette situation n'est pas soutenable pour les plus grosses structures pour lesquelles les investissements sont une nécessité.

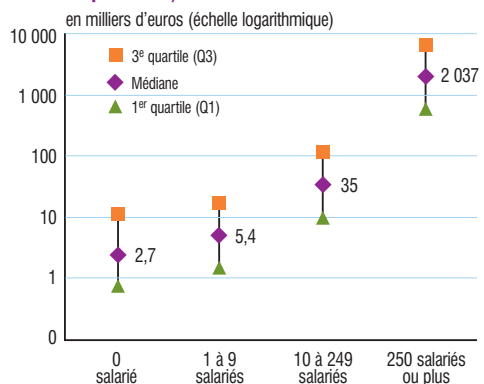
Sans surprise, les montants investis par les petites entreprises sont faibles, en lien avec le niveau de leur activité. Pour un quart des entreprises sans salarié, l'investissement est inférieur à 900 euros, et, pour une sur deux, il est inférieur à 2 700 euros (figure 9). Le montant médian investi par les entreprises de 1 à 9 salariés est deux fois supérieur à celui des unités sans salarié ; celui des unités de 10 à 249 salariés l'est près de treize fois plus. Il s'élève à plus de 2 millions d'euros pour les entreprises de 250 salariés ou plus.

### 8. Répartition des entreprises selon leur taille et leur investissement en 2013



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers. Hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, É sane (Fare).

### 9. Dispersion de l'investissement des entreprises ayant investi en 2013



Champ : France, entreprises profilées et unités légales des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers. Hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, É sane (Fare).

Ainsi, en France, l'investissement est concentré sur un nombre relativement faible d'entreprises : 1 % d'entre elles, investissant chacune plus de 500 000 euros, sont à l'origine de 85 % du montant total de l'investissement des secteurs principalement marchands hors agriculture et services financiers. À l'opposé, 1,3 million d'entreprises n'investissent pas et 0,7 million investissent moins de 10 000 euros ; elles contribuent pour 1 % du total de l'investissement corporel brut hors apports.

## 1 % des entreprises concentrent 97 % des exportations

Le chiffre d'affaires à l'exportation de l'ensemble des entreprises du champ atteint 593 milliards d'euros en 2013, en recul de 0,6 % en valeur entre 2012 et 2013. L'industrie

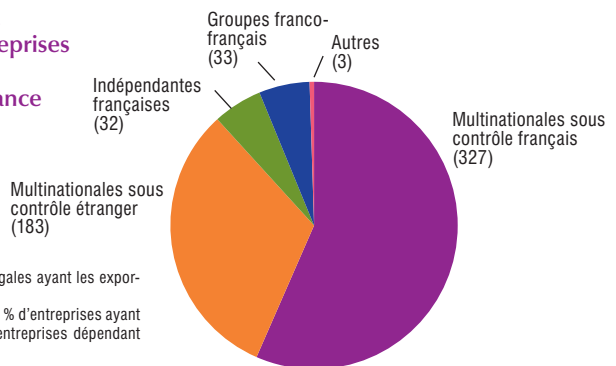
(341 milliards) et le commerce (132 milliards) concentrent 80 % de ces exportations : l'industrie se maintient entre 2012 et 2013 mais le commerce est en retrait (- 0,9 %).

Si près d'une entreprise sur deux a investi en 2013, elles sont beaucoup moins nombreuses à exporter. Sur une population de 2,4 millions d'entreprises hors micro-entreprises et micro-entrepreneurs, seules 9 % ont exporté, soit un peu moins qu'en 2012. De plus, 1% des entreprises ayant le plus exporté concentrent 97 % des exportations, et une part importante des entreprises exportatrices exportent peu.

Les exportations représentent 16 % du chiffre d'affaires de l'ensemble des entreprises, mais 28 % pour celles qui exportent effectivement. Ce taux d'exportation est plus élevé dans les transports et l'entreposage et l'industrie, de l'ordre de 40 %. Il est plus faible dans le commerce bien que ce secteur soit le deuxième secteur exportateur : 87 % des exportations du commerce sont portées par le commerce de gros dont le taux d'exportation des exportatrices est de 18 % ; de plus, les taux d'exportation sont très faibles dans le commerce de détail (6 %) et le commerce et la réparation d'automobiles et de motocycles (8 %).

La moitié des 24 000 d'entreprises ayant les exportations les plus importantes sont sous le contrôle d'une firme multinationale : 5 800 sont sous contrôle d'une multinationale étrangère, 6 200 sous contrôle d'une multinationale française, et cumulent respectivement 32 % et 57 % des exportations de ces entreprises fortement exportatrices (figure 10). 5 100 autres sont sous contrôle d'un groupe franco-français. Enfin, 6 600 sont indépendantes et réalisent 32 milliards d'euros d'exportations, soit presque autant que les groupes franco-français.

### 10. Répartition du chiffre d'affaires à l'exportation pour les 1 % d'entreprises ayant les exportations les plus importantes selon leur appartenance à un groupe en 2013



Champ : France, 1 % des entreprises profilées ou unités légales ayant les exportations les plus importantes.

Lecture : 327 Md€ du chiffre d'affaires à l'exportation des 1 % d'entreprises ayant les exportations les plus importantes est réalisé par des entreprises dépendant d'une multinationale sous contrôle français.

Note : répartition selon l'appartenance des entreprises à un groupe.

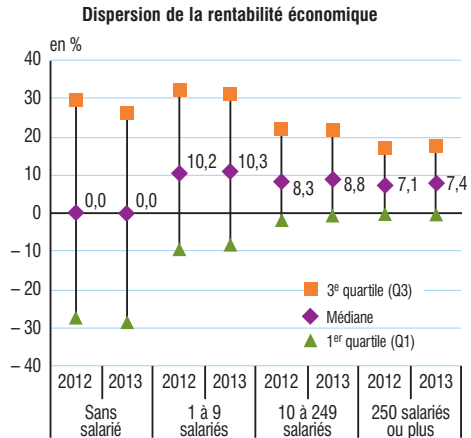
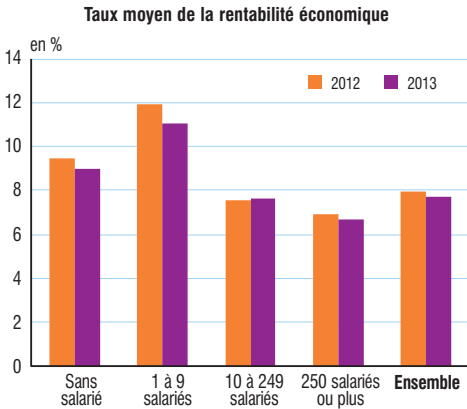
Source : Insee, Esane, Fare, Lifi.

### Des ratios financiers en retrait

En 2013, la rentabilité économique, rapport de l'excédent brut d'exploitation (EBE) aux immobilisations corporelles et incorporelles, se situe à 8,0 %, en baisse de 0,3 point (figure 11). L'EBE croît faiblement (+ 0,5 %), alors que les immobilisations augmentent plus rapidement (+ 4,0 %). La plupart des secteurs ont une évolution entre - 0,3 et + 0,1 point, à l'exception de l'information et communication qui recule de 2,9 points sous le double effet d'une baisse de l'EBE et d'une croissance des immobilisations, alors que la rentabilité économique des services aux particuliers augmente de 1,3 point en raison d'une hausse importante de l'EBE.

Sur l'ensemble du champ, le taux moyen de la rentabilité économique évolue comme la médiane. La distinction selon les classes de taille donne une image plus positive. Le principal écart se situe pour les 1 à 9 salariés : le taux moyen baisse de - 0,9 point alors que la médiane est stable.

## 11. Rentabilité économique en 2012 et 2013

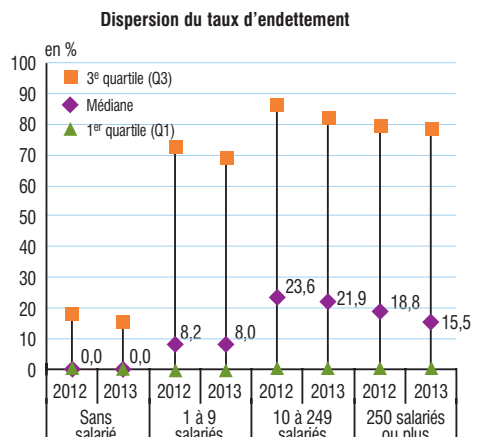
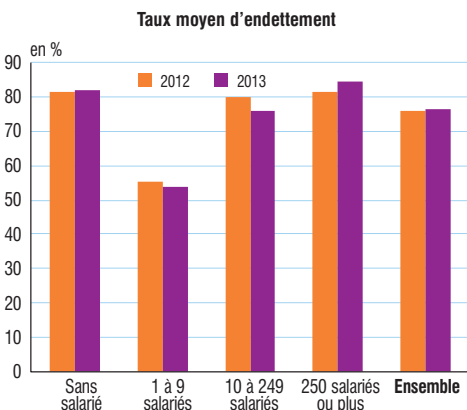


Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, *Ésane (Fare)*.

La dégradation de la rentabilité économique s'accompagne d'un recul du taux d'autofinancement (rapport de la capacité d'autofinancement aux investissements corporels bruts hors apports) de 6 points en moyenne. La capacité d'autofinancement recule plus vite que l'investissement et pèse sur le taux des 250 salariés ou plus et des entreprises sans salarié (respectivement - 8 et - 7 points). Le taux d'autofinancement reste stable pour les 1 à 9 salariés mais masque en réalité de forts reculs de l'investissement et de la capacité d'autofinancement, de l'ordre de 11 %.

Globalement, la contraction de l'autofinancement n'a qu'un effet modeste sur le taux moyen d'endettement financier (dettes financières / fonds propres), qui croît de 0,3 point (*figure 12*). Les dettes financières augmentent peu (+ 0,6 %) mais plus vite que les fonds propres (+ 0,2 %).

## 12. Taux d'endettement en 2012 et 2013



Champ : France, unités légales et entreprises profilées des secteurs principalement marchands, hors micro-entrepreneurs et micro-entreprises au sens fiscal.  
Source : Insee, *Ésane (Fare)*.

Les entreprises sans salarié et celles de 250 salariés ou plus ont un taux d'autofinancement en net retrait et leur taux d'endettement moyen s'accroît (respectivement + 0,8 et + 3,2 points). Le taux d'autofinancement des entreprises de 1 à 9 salariés baisse un peu et leur taux d'endettement recule. Enfin, pour les 10 à 249 salariés, le taux d'autofinancement augmente et leur taux d'endettement recule aussi. ■